

Les conventions de stage sont à remplir en ligne sur la plateforme PARI de l'université :

www.univ-antilles.fr => [plateforme PARI](#) → se préparer au stage → la convention de stage

La convention de stage doit être signée en trois exemplaires par l'étudiant, l'organisme d'accueil, le responsable de stage de la formation et ensuite le doyen de la faculté des Sciences (délai de 15 jours).

Stage de 1^{ière} année : Stage ouvrier

- Durée 1 mois
- Période : mois de juin
- Objectifs : Compréhension et analyse du fonctionnement de l'entreprise
- Modes d'évaluations : Rapport écrit (10 pages) + exposé oral (10 mn en français)

Responsables :

-Spécialité Matériaux : Mme NOMEDE MARTYR

Spécialité Energétiques : Mr Vincent PAGE

Email : nadiege.nomede-martyr@univ-antilles.fr

vincent.page@univ-antilles.fr

Stage 2^{ième} année : stage ingénieur

- Durée 3 à 4 mois
- Période : Juin-Septembre
- Objectifs : Mise à profit des enseignements scientifiques et technologiques.
- Modes d'évaluations : Rapport écrit (30 pages annexes comprises + résumé en anglais) + exposé oral (15 mn en anglais)

Responsables :

-Spécialité Matériaux : Mr Philippe Thomas Spécialité Energétiques : Mme Laurence Romana

Email : philippe.thomas@univ-antilles.fr

laurence.romana@univ-antilles.fr

Stage 3^{ième} année : stage de fin d'étude

- Durée 6 mois
- Période : Février-Aout
- Objectifs : Missions de niveau ingénieur
- Modes d'évaluations : Rapport écrit (30 pages hors annexes + résumé en anglais) + exposé oral (20 mn en français)

Responsables :

-Spécialité Matériaux : Mr Philippe Thomas Spécialité Energétiques : Mme Laurence Romana

Email : philippe.thomas@univ-antilles.fr

laurence.romana@univ-antilles.fr